

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements
de la population et des habitations****Vingt et unième réunion**

Genève, 18-20 septembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Diffusion**Programme pluriannuel de diffusion du recensement
permanent italien de la population : vers des statistiques
plus actuelles****Note de l'Institut national italien de statistique****Résumé*

L'Italie s'oriente vers une nouvelle stratégie de recensement, qui intègre des informations provenant de registres et d'enquêtes par sondage menées régulièrement. L'un des principaux objectifs d'une telle approche consiste à assurer l'actualité des données, car le retard dans la publication des données de recensement en réduit la valeur et l'utilité pour de nombreuses parties prenantes. C'est pourquoi un nouveau programme italien de diffusion a été mis en œuvre pour assurer la diffusion annuelle d'un sous-ensemble de données de recensement. Le contenu peut évoluer au fil du temps, à mesure que les besoins des utilisateurs évoluent et que la disponibilité des données administratives s'améliore. La diffusion annuelle des données sera complétée par une publication décennale plus importante qui paraîtra l'année de référence, c'est-à-dire en 2021 (la même que celle définie au niveau européen).

* Rédigée par Simona Mastroluca et Mariangela Verrascina.



I. Introduction

1. Le Recensement général italien de la population et de l'habitat qui a eu lieu en 2011 a été le dernier à être réalisé de manière traditionnelle, même si de nombreuses innovations telles que l'envoi de questionnaires et la collecte des réponses au moyen d'un système multimodal incluant Internet, ainsi que la distribution de formulaires courts et longs dans les plus grandes communes, avaient été apportées pour assurer un équilibre stable et durable entre les coûts et les avantages du recensement.
2. Compte tenu de l'énorme quantité de données provenant de sources administratives qui est désormais disponible, de la réduction du budget alloué aux dénombremens et du besoin croissant de disposer de données plus fréquentes du genre de celles qui sont collectées lors de recensements, l'Italie a mis au point une stratégie novatrice.
3. Le nouveau Recensement italien de la population et de l'habitat, qui ne sera plus décennal mais permanent, est fondé sur le Système intégré de recensement et d'enquêtes sociales, processus statistique complexe qui intègre les informations provenant de registres et d'enquêtes. Il prévoit la conception en deux temps d'un échantillon-maître consistant en une série d'enquêtes annuelles par sondage coordonnées. L'objectif est de renforcer les registres de l'Institut national italien de statistique, d'accroître la quantité d'informations statistiques fournies et d'améliorer le niveau de couverture et sa qualité.
4. La première phase de conception de l'échantillon-maître repose sur deux composantes différentes, A (aire) et L (liste). La composante A est conçue pour permettre d'estimer les taux de sous-dénombrement et de surdénombrement du registre de la population. La composante L – fondée sur un échantillon tiré d'une liste – est conçue pour l'intégration thématique, c'est-à-dire pour évaluer les hypercubes qui ne peuvent pas être obtenus à l'aide des informations provenant des registres.
5. Chaque année, les composantes A et L portent sur environ 1 500 000 ménages et 2 800 communes de tailles démographiques différentes.
6. La première série de dénombremens effectués dans le cadre du nouveau projet de recensement s'est déroulée en octobre dernier ; la prochaine est prévue en octobre 2019.
7. L'un des principaux objectifs du recensement est d'assurer l'actualité des informations : la diffusion décennale de données sera complétée par un programme annuel de diffusion visant à répondre aux besoins des parties prenantes. Le contenu de la collecte annuelle peut continuer d'évoluer, à mesure que les besoins des utilisateurs évoluent et que la disponibilité des données administratives s'améliore. Au fil du temps, la distinction entre collecte de données annuelle et décennale devrait s'estomper. Certaines données qui, aujourd'hui, ne sont peut-être prises en considération que dans le cadre de la collecte décennale pourraient, à l'avenir, être diffusées chaque année ou à une fréquence intermédiaire.

II. Informations contenues dans le recensement permanent italien

8. Généralement, le recensement fournit une grande quantité d'informations détaillées de natures démographique et socioéconomique. Dans la nouvelle stratégie italienne, les variables ont été classées comme étant totalement, partiellement ou non remplaçables.
9. Le premier groupe comprend les variables pour lesquelles les sources administratives fournissent les données indirectes correspondantes. Elles sont jugées complètes, car elles sont disponibles pour toutes les unités des registres thématiques, et exactes, dans la mesure où elles ont un bon niveau de couverture et de qualité.
10. Les variables partiellement remplaçables sont jugées complètes et exactes pour un sous-ensemble de la population cible seulement ; pour les autres, les données sont inconnues ou ne peuvent pas être considérées comme exactes. Il en est ainsi, par exemple,

du niveau d'instruction. Le Ministère italien de l'éducation ne fournit pas d'informations sur l'enseignement post-secondaire non supérieur (niveau 4 de la Classification internationale type de l'éducation, CITE, 2011) ni sur les diplômes obtenus à l'étranger.

11. Le dernier groupe (variables non remplaçables) comporte des thèmes pour lesquels aucune donnée n'est encore disponible dans les sources administratives.

12. Le recensement permanent italien est donc un recensement mixte établi à la fois sur la base d'informations provenant des registres statistiques, pour ce qui est des variables remplaçables, et d'enquêtes, pour les autres thèmes.

13. Aux fins du recensement de la population et des habitations, trois registres statistiques sont en cours d'élaboration : le registre de la population, qui contient les variables de recensement relatives au sexe, à l'âge, au lieu de naissance, à la situation matrimoniale légale et à la nationalité ; le registre de l'emploi, qui contient des informations sur l'emploi, la situation dans la profession, la branche d'activité économique, l'emploi à temps complet et à temps partiel, les contrats à durée déterminée ; et le registre des bâtiments, qui fournit des données sur les bâtiments et les habitations.

14. Le questionnaire qu'il est prévu d'utiliser dans la première phase de conception de l'échantillon-maître est le même pour les composantes A et L. Il comprend non seulement des variables partiellement ou non remplaçables, mais aussi toutes les questions nécessaires pour produire des hypercubes, dans l'optique d'utiliser également les informations recueillies pour contrôler la qualité et la couverture des données déjà disponibles dans les registres.

15. Le recensement permanent italien recueille les variables qui doivent être communiquées à la Commission européenne (CE/Eurostat), un ensemble de sujets subsidiaires figurant dans les recommandations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), ainsi que les données nécessaires pour garantir des séries chronologiques et indispensables pour fournir des informations essentielles pouvant répondre aux besoins des utilisateurs nationaux et locaux.

16. En détail, les sujets de recensement portent sur les caractéristiques démographiques, économiques et éducatives de la population, ainsi que sur les migrations internes et internationales, les migrations journalières, les ménages, les familles et le logement.

17. Le formulaire de recensement comprend environ 20 questions sur les logements et les bâtiments et plus de 50 variables pour chaque composante des ménages. Bien entendu, les individus doivent répondre à un sous-ensemble de questions concernant leur âge, leur niveau d'instruction, leur fréquentation scolaire, leur situation au regard de l'activité du moment, ou des éléments relatifs à la migration qui déterminent la voie dans laquelle le questionnaire sera orienté.

18. La première phase de conception de l'échantillon-maître est entièrement électronique, fondée sur des questionnaires remplis en ligne par les personnes recensées (entretiens en ligne assistés par ordinateur) ou des entretiens individuels assistés par ordinateur. Le questionnaire électronique ne soumet aux répondants que des questions pertinentes, ce qui le rend plus facile à remplir.

19. Par rapport à 2011, certaines variables, telles que le lien avec la personne de référence du ménage ou la situation matrimoniale légale, ont été modifiées afin d'améliorer la qualité des données (par exemple, la question sur le lien avec la personne de référence du ménage compte désormais 23 catégories au lieu de 17, l'objectif étant de recenser les noyaux familiaux de manière plus précise) et de garantir une harmonisation avec les enquêtes sociales. Quelques questions portant sur des variables peu utilisées par les parties prenantes ont été supprimées, tandis que d'autres ont été ajoutées pour étudier des phénomènes en évolution.

20. Le choix des thèmes a été communiqué aux représentants municipaux pour appuyer les politiques sociales et environnementales au niveau local. D'un point de vue statistique, le recensement est de fait la seule source qui soit actuellement à même de fournir le niveau de détail requis pour effectuer une analyse « fonctionnelle » du territoire. Seules les

données de recensement permettent d'observer les différences sociales et économiques à l'intérieur d'une zone restreinte, en analysant des zones de petite taille.

21. Le processus de vérification et d'imputation des données relatives aux composantes A et L de 2018 est en cours. Les analyses réalisées jusqu'à présent sont encourageantes et semblent indiquer que les informations recueillies sont de bonne qualité.

22. Il va de soi qu'au fil des ans et grâce à la disponibilité croissante de données administratives de bonne qualité, certaines questions seront supprimées et céderont leur place à d'autres variables qui ne figurent pas dans les registres, mais sont essentielles pour étudier des sujets d'intérêt national.

III. Diffusion des données de recensement : entre tradition et innovation

23. Le système de diffusion des données du recensement de 2001 était novateur par rapport à ceux qui étaient utilisés par le passé, en raison de la disponibilité des données sur Internet. Outre les publications traditionnelles sur support papier, un entrepôt de données¹ a été créé pour faire en sorte que les tableaux statistiques soient accessibles en ligne, et permettre ainsi aux utilisateurs de les consulter avec souplesse et de choisir eux-mêmes les niveaux de classification et les détails régionaux souhaités.

24. Il y avait en outre un système de cartographie interactive qui permettait d'afficher des cartes thématiques en rapport avec certains tableaux et une section comportant des données par district de recensement.

25. Afin de satisfaire les besoins particuliers des utilisateurs, les demandes d'informations qui ne sont pas diffusées en ligne et ne figurent pas dans les volumes publiés, ni dans les formats informatiques qui y sont associés, ni parmi les autres produits établis, étaient traitées dans le cadre d'enquêtes ponctuelles menées par l'Institut.

26. L'élaboration des tableaux à entrées multiples en vue de leur diffusion dans l'Union européenne a démarré pendant la production des données du recensement italien de 2001. Dans le cadre du « Programme de tableaux relatifs au programme communautaire de recensements de la population et des habitations en 2001 », Eurostat a demandé à chaque pays de l'Union européenne de fournir une série de 40 tableaux statistiques, aux niveaux national et municipal. Par la suite, deux autres tableaux ont été demandés. Ils devaient présenter un niveau de détail régional axé sur les zones urbaines².

27. Les tableaux à entrées multiples contenaient des données ventilées de façon détaillée, qui se distinguaient, dans presque tous les cas, des classifications utilisées au niveau national. Il était donc nécessaire de procéder à des calculs en fonction d'une nouvelle ventilation en transformant celle qui existait déjà. Dans certains cas, les informations n'avaient pas été recueillies, tandis que dans d'autres, elles l'étaient mais de façon différente. Par conséquent, il n'a pas été possible de reconstituer complètement les tableaux requis. En raison des difficultés rencontrées par de nombreux pays en ce qui concerne la production des données demandées par Eurostat, ainsi que des différences de définition, de classification et de méthode de collecte, la comparabilité des données n'était pas toujours garantie.

28. Pour le recensement de 2001, les États membres de l'Union européenne avaient signé un engagement sur l'honneur, ce qui, comme en témoigne ce qui précède, ne garantissait pas la comparabilité des données. Aussi, pour la série de recensements de 2010-2011, la Commission européenne a publié des règlements sur les recensements de la population et des habitations.

¹ <http://dawinci.istat.it/>.

² La notion de zone urbaine ne coïncide pas avec celle de municipalité, ni avec celle de subdivision municipale, indépendamment des frontières municipales. Des zones urbaines ont été recensées à l'intérieur du niveau NUTS2 ; ces zones étaient ainsi définies pour constituer des agrégations de districts de recensement.

29. Pour la première fois, la législation européenne définissait donc un ensemble de données harmonisées. Selon une approche axée sur les résultats, les données européennes devaient satisfaire pleinement aux normes de la législation (définitions, ventilations, tableaux à entrées multiples et communication d'informations de qualité), même si les pays étaient libres de produire les données en ayant recours aux méthodes et aux sources de données de leur choix, parmi celles qui figuraient dans le Règlement-cadre n° 763/2008, en fonction de leur disponibilité et des préférences de chaque pays.

30. Le règlement d'application n° 519/2010 concernant le programme de diffusion des données et des métadonnées fournissait la liste des tableaux à entrées multiples qui devaient être validés et mis à disposition, à divers degrés de détail régional (du niveau national au niveau municipal) et à différents niveaux de classification. Chaque État membre a mis au point au total 60 hypercubes³, correspondant à 175 principales distributions marginales. Le programme de diffusion de données était essentiellement axé sur les détails régionaux. Le règlement relatif aux hypercubes définissait également les métadonnées textuelles qui devaient être fournies pour les thèmes du recensement. Les données étaient produites sous forme de tableaux à entrées multiples multidimensionnels et détaillés (hypercubes), accessibles via le système en ligne du Centre de recensement, ce qui offrait aux utilisateurs la possibilité de définir des tableaux en fonction de leurs besoins.

31. Le programme de diffusion défini par Eurostat ne concordait pas avec le programme italien. De fait, les hypercubes énumérés dans le Règlement n° 519/2010 se distinguaient des tableaux à entrées multiples qui caractérisaient la diffusion italienne en termes d'information (le nombre de variables exigées était inférieur à celui prévu dans le plan d'enquête du recensement italien), de classification ou de définition (dans certains cas, Eurostat a adopté des classifications ou des définitions différentes de celles qui étaient habituellement utilisées en Italie), de détails de classification (le Règlement n° 1201/2009 concernant la ventilation et les spécifications techniques prescrivait différents niveaux de détails de classification) et de diffusion au niveau régional.

32. S'agissant de la diffusion italienne, il était nécessaire de satisfaire les besoins en matière d'information des utilisateurs nationaux et de garantir les séries chronologiques.

33. Par conséquent, pour le recensement de 2011, deux différents programmes de diffusion ont été mis en place : l'un défini à la lumière des règlements européens et l'autre sur la base de tableaux croisant toutes les variables prévues dans le plan d'enquête italien. En plus d'assurer une continuité avec le passé, cela permettait de diffuser des informations sur des phénomènes d'intérêt national (par exemple, la mobilité au niveau municipal) ou des informations qui étaient traitées pour la première fois dans le cadre d'un recensement en Italie (par exemple, le lieu de naissance des parents, variable non obligatoire mais proposée dans les recommandations de la CEE).

34. Il existe plus de 300 tableaux. Pour garantir le respect de la confidentialité, plus les détails régionaux ou le nombre de variables figurant dans un tableau à entrées multiples sont importants, moins la classification est détaillée.

35. Aucune publication sur support papier n'a été prévue pour la diffusion des résultats du recensement, qui a été assurée uniquement en ligne par l'intermédiaire de l'entrepôt de données d'entreprise (I.Stat)⁴, spécialement conçu pour rendre les tableaux statistiques contenant des données ventilées accessibles et consultables sur Internet. Les données sont présentées sous forme de tableaux multidimensionnels que les utilisateurs peuvent exporter.

36. Les données ont ensuite été diffusées pour les districts de recensement, et les cartes thématiques ont été comparées avec les précédents recensements et les données en format ouvert (données ouvertes corrélées).

³ 5 au niveau national, 36 au niveau NUTS2, 10 au niveau NUTS3, 5 au niveau LAU2 et 4 par lieu de travail.

⁴ <http://dati-censimentopopolazione.istat.it/>.

IV. Le programme italien de diffusion des données du recensement permanent

A. Collectes de données annuelle et décennale : thèmes et tableaux à entrées multiples

37. Comme il a été indiqué précédemment, le programme italien de diffusion des données a été élaboré en tenant compte des prescriptions du Règlement de l'Union européenne concernant les recensements afin de préserver la série chronologique, de satisfaire les besoins des utilisateurs et de fournir des données sur les phénomènes présentant un intérêt au niveau national.

38. En outre, la nouvelle stratégie adoptée, qui associe les données provenant des registres et des enquêtes annuelles, permet non seulement d'effectuer la collecte décennale traditionnelle, mais aussi de garantir chaque année la disponibilité de statistiques de recensement détaillées. Par conséquent, l'Institut national italien de statistique a élaboré deux propositions différentes relatives à la diffusion des données : un programme élargi et un sous-ensemble réduit d'hypercubes.

39. L'année de référence du programme de diffusion élargi est 2021, conformément aux normes de l'Union européenne. Cette proposition découle d'une évaluation critique du programme italien de 2011 (complexité des tableaux, redondances, phénomènes obsolètes, demandes des parties prenantes, etc.), de l'analyse de l'utilisation des informations disponibles sur le site I.Stat et sur d'autres sites Web spécialisés, et des résultats de travaux de recherche sur les contenus, les outils et les stratégies de diffusion adoptés dans certains pays étrangers.

40. Le programme décennal a été redéfini de la manière suivante : les tableaux à entrées multiples au niveau régional ont été supprimés pour laisser place à des tableaux présentant des informations détaillées au niveau municipal ou provincial ; les tableaux à entrées multiples particulièrement complexes ont été simplifiés, mais dans le même temps de nouveaux hypercubes ont été intégrés afin d'étudier certains phénomènes sociaux émergents.

41. Le projet de programme décennal comprend environ 250 tableaux, qui sont structurés autour de différents domaines thématiques et basés sur différentes classifications et divers niveaux de détail régionaux (plus de 70 tableaux au niveau des unités administratives locales (UAL de niveau 2), et qui, entre tradition et innovation, assurent la continuité avec le passé et portent sur des thèmes d'intérêt particulier (personnes âgées, enfants, étrangers, personnes déscolarisées et sans emploi ni formation, dispositions relatives au logement des personnes âgées, etc.).

42. Les domaines thématiques visés sont : le logement, avec des tableaux à entrées multiples sur le type de zone de vie, la modalité de jouissance du logement, le régime d'occupation des logements classiques, le type de propriété, le nombre d'occupants et d'autres caractéristiques des logements classiques ; les caractéristiques démographiques (sexe, âge, état matrimonial légal, etc.) ; lieu de présence et de séjour un an avant le recensement ; les migrations internationales (pays de naissance, nationalité, acquisition de la nationalité, pays de naissance des parents, résidence antérieure à l'étranger et année d'arrivée dans le pays, etc.) ; l'éducation (y compris la fréquentation scolaire) ; les caractéristiques économiques ; les migrations pendulaires ; ainsi que des tableaux sur les caractéristiques du ménage et de la famille.

43. L'analyse des changements démographiques en cours en Italie (par exemple le vieillissement de la population) et des transformations structurelles des ménages et des familles a conduit à formuler de nouvelles propositions concernant la diffusion qui permettent d'appréhender et d'étudier ces questions. De nouveaux tableaux à entrées multiples ont été proposés, comportant de nouvelles unités statistiques et classifications.

44. En ce qui concerne les thèmes relatifs à l'éducation, les modifications apportées au programme décennal de diffusion sont déterminées par les changements intervenus dans le

système éducatif italien au cours des dix années écoulées entre les recensements et par les résultats relatifs à l'utilisation des données publiées à l'occasion du recensement de 2011. De nouveaux tableaux relatifs aux citoyens ayant acquis la nationalité italienne et aux étrangers, classés par niveau d'instruction, sexe, âge, lieu de naissance (Italie ou étranger) et nationalité, ont été élaborés.

45. En ce qui concerne les étrangers, des hypercubes supplémentaires sur l'âge à l'arrivée en Italie et la durée du séjour dans le pays ont été ajoutés, ces informations pouvant être déduites de la variable « résidence antérieure à l'étranger et année d'arrivée dans le pays ». D'autres tableaux portent sur les ménages comptant au moins un membre étranger ou dont tous les membres sont des étrangers. Certains autres tableaux, comme ceux qui portent sur la nationalité, qui étaient déjà présents dans le programme de diffusion de 2011, ont été établis de manière plus détaillée à l'échelle des UAL de niveau 2 à la demande des experts en statistiques des migrations internationales.

46. En ce qui concerne le marché de l'emploi, certains tableaux à entrées multiples établis au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) ont été supprimés car ils sont déjà disponibles dans les résultats de l'enquête sur la population active et il n'est pas prévu d'accorder une attention particulière aux personnes employées, aux chômeurs ou aux personnes déscolarisées et sans emploi ni formation.

47. Enfin, l'ensemble d'informations sur les caractéristiques des habitations et les liens entre la population et les locaux d'habitation a été réduit. Certaines variables ne seront plus collectées en raison de la faible demande (par exemple, pièces réservées aux activités professionnelles ou présence et type de cuisine) ou parce que la couverture de certaines caractéristiques des logements classiques était proche de 100 % en 2011 (par exemple, système d'approvisionnement en eau et installations sanitaires) et que ces données peuvent ne plus être intégrées dans la collecte, conformément au règlement d'application n° 543/2017 de l'Union européenne (UE). De plus, certaines classifications ont été simplifiées pour permettre une meilleure interprétation des données.

48. Les prochaines données décennales du recensement italien seront disponibles à partir de la fin de 2023. Comme à l'accoutumée, la diffusion se fera par blocs thématiques et devrait s'achever en 2024.

49. Compte tenu des informations figurant dans les registres et l'enquête annuelle (échantillon-maître) portant sur près d'un million et demi de ménages, un ensemble minimum de tableaux à l'échelle des UAL de niveau 2, et éventuellement aussi à l'échelle inférieure (districts de recensement ou groupes de districts de recensement), pour les municipalités dépassant un certain seuil démographique, a été élaboré (31 hypercubes reconfigurables au fil du temps) et devrait être diffusé chaque année à partir de 2019. Les cubes prévus au niveau municipal consistent en 15 tableaux à entrées multiples sur la population et 16 tableaux à entrées multiples sur les ménages et les noyaux familiaux ; ils portent sur la structure de la population par sexe, âge et nationalité, les migrations internes, le niveau d'instruction, le type d'activité en cours (l'accent étant mis sur les personnes ne faisant pas partie de la population active), la migration pendulaire, le type de noyau familial et le type de ménage ordinaire.

50. La possibilité de procéder à une diffusion de base uniforme pour toutes les municipalités et à une diffusion supplémentaire en fonction de la taille de la population est étudiée actuellement. Ce choix est strictement lié à la conception de l'échantillonnage (nombre de ménages) que l'Institut entend adopter pour l'échantillon-maître dans les années à venir.

51. La collecte annuelle de données de recensement évoluera au fil du temps en fonction de la disponibilité progressive des données administratives intégrées dans les registres.

52. Sur la base d'une analyse plus approfondie du projet de programme national décennal de diffusion proposé pour 2021, un ensemble supplémentaire de tableaux a été choisi pour une diffusion avec un niveau de détail à l'échelle provinciale (et des grandes villes) selon une périodicité à définir. Ces tableaux contiennent des variables qui ne figurent pas dans la proposition annuelle ou des classifications plus détaillées que celles prévues pour les statistiques de recensement au niveau municipal.

B. Collectes de données annuelle et décennale : outils de diffusion

53. Une enquête a été réalisée sur ce qui a été fait dans d'autres pays au niveau national, en plus de la production d'hypercubes conformément au règlement de l'UE, afin de vérifier si d'autres pays européens avaient eu besoin de « segmenter » la diffusion comme l'avait fait l'Italie. C'est pourquoi certains pays étrangers ayant adopté des méthodes de recensement différentes ont été pris en considération afin d'étudier la manière dont ils avaient diffusé à l'échelle nationale en 2011 les données issues des recensements de la population et du logement, sur la base de la technique adoptée, et pour les comparer avec le mode de recensement italien.

54. Les pays analysés étaient : les pays nordiques (Danemark, Norvège, Finlande, Suède), l'Autriche, la Slovénie et les Pays-Bas pour le recensement fondé sur des registres ; l'Espagne et l'Allemagne pour le recensement mixte ; le Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles) et la France⁵ pour le recensement traditionnel.

55. Tous les pays ne diffusent pas les résultats des recensements nationaux autrement qu'en les mettant à disposition au niveau européen par l'intermédiaire du Centre de recensement. Les pays qui produisent des données de recensement au niveau national (Norvège, Finlande, Autriche, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles), France) ont de nombreuses et différentes manières d'aborder la diffusion.

56. En ce qui concerne le contenu de l'information, si l'on exclut les informations qui ne sont pas habituellement étudiées dans le cadre de l'enquête de recensement en Italie (race, origine ethnique, religion, santé), peu de variables ou de thèmes différents ont été recensés dans les autres pays. En général, les informations traditionnellement intégrées dans le plan d'enquête italien peuvent être agrégées et diffusées de manière différente. Il n'y a pas de nouveau contenu, mais de nouveaux tableaux à entrées multiples qui pourraient être intégrés dans le prochain programme de diffusion italien et/ou des thèmes et classifications qui pourraient être analysés dans le contexte de la remplaçabilité (à partir d'autres enquêtes ou sources administratives).

57. L'analyse des stratégies de diffusion des données de recensement fait apparaître des méthodes et des outils intéressants et divers, qui constituent des alternatives à ce qui se fait en Italie et qui offrent des possibilités d'amélioration de la diffusion. Certaines de ces méthodes pourraient être adoptées pour les prochains recensements.

58. Le point de départ est l'élaboration de tableaux prédéfinis afin que la diffusion soit réalisée à partir de tableaux définis a priori. Ensuite, il faut tenir compte de la nécessité de différencier la diffusion en fonction de la taille de la population des municipalités, en prévoyant la possibilité de publier des tableaux uniquement pour les municipalités d'une taille donnée, et/ou des tableaux avec des ventilations plus ou moins détaillées en fonction de la taille de la population.

59. La diffusion sous forme de tableau sera intégrée à de nouveaux outils de présentation des résultats ou à des outils de présentation améliorés qui avaient déjà été utilisés pour le recensement italien de 2011, ou qui avaient déjà été utilisés par l'Institut national italien de statistique mais le seront pour la première fois pour le recensement. En termes de représentation des données, l'Institut national italien de statistique envisage donc la possibilité d'utiliser des technologies avancées pour représenter les données du recensement et de nouveaux outils pour présenter les résultats du recensement.

60. Les outils de visualisation des données permettent de transformer des tableaux de chiffres (parfois difficiles à comprendre pour les utilisateurs) en tableaux visuels qui attirent l'attention et permettent de mieux expliquer un phénomène. Il pourrait être utile de compléter la diffusion par une représentation des données, c'est-à-dire d'utiliser les cartes et la cartographie plus efficacement que par le passé.

61. L'objectif est d'améliorer la représentation des données au moyen d'outils cartographiques, c'est-à-dire d'accroître l'utilisation des cartes aux niveaux de détail

⁵ Par souci de simplicité, le terme « recensement traditionnel » englobe ici le recensement permanent.

municipal et inframunicipal, lorsque cela est possible, et pour les mailles de 1 kilomètre carré⁶.

62. En outre, l'accent sera mis sur l'infographie, c'est-à-dire la représentation graphique des principaux résultats de l'analyse, en tant qu'outil de synthèse pour la présentation des données permettant une adaptation selon le contenu et le canal à utiliser.

63. De plus, il pourrait être nécessaire de rendre possible des analyses personnalisées, c'est-à-dire de créer un système permettant des requêtes personnalisées si les utilisateurs ne trouvent pas l'information qu'ils recherchent dans les tableaux prédéfinis, ou de créer un entrepôt de données permettant aux utilisateurs d'élaborer librement des tableaux à entrées multiples de variables et des classifications selon leurs besoins.

64. Enfin, il sera nécessaire de mettre en place un système de suivi de l'utilisation des données. L'information résultant de ce suivi pourrait permettre de décrire les profils des utilisateurs qui accèdent aux données et, pour chaque profil, de recenser les tableaux et les thèmes qui les intéressent le plus. Cela permettrait également de modifier la diffusion au fur et à mesure en fonction des aspects plus visualisés et moins visualisés ainsi que selon le profil des utilisateurs.

65. Le recensement des profils des différents types d'utilisateurs pourrait permettre d'offrir des produits et services personnalisés et d'adopter une stratégie de diffusion multicanaux.

V. Similitudes entre les futurs recensements de l'UE et le cas italien

66. Les principaux aspects de la stratégie de recensement pour l'après-2021 dans l'UE sont présentés brièvement ci-après.

67. Un recensement décennal « complet » est prévu mais il sera complété par des mises à jour annuelles sur des thèmes pertinents, principalement sur les variables démographiques et migratoires. La diffusion annuelle de données devrait reposer essentiellement sur des sources administratives, qui devraient être mises en place au milieu des années 2020, tandis qu'une diffusion décennale plus large des résultats devrait avoir lieu pour la première fois en 2031.

68. Les mises à jour annuelles devraient être diffusées au moyen de tableaux à entrées multiples plus simples que les hypercubes décennaux ; les classifications pourraient être plus globales, mais un niveau de détail plus élevé au niveau régional doit être garanti. Par rapport au programme de 2011, qui était largement axé sur les régions du niveau 2 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), les résultats annuels du recensement devraient être fournis à un niveau régional plus détaillé (UAL de niveau 2 ou niveau 3 de la NUTS), et quelques catégories de données (en particulier le dénombrement annuel de la population) selon un maillage géographique (1 kilomètre carré).

69. La flexibilité doit également être assurée, en prévoyant la possibilité d'ajouter des informations et des tableaux à entrées multiples d'année en année, à mesure que des données administratives de haute qualité deviennent disponibles, et en tenant compte également des priorités des parties prenantes, des besoins des utilisateurs et des coûts.

70. Un autre objectif est de réduire le temps nécessaire à la diffusion des données, de sorte que, grâce à la disponibilité des mises à jour annuelles, il sera possible de réaliser des collectes plus fréquentes et plus rapides des données de recensement.

71. Enfin (et ce n'est pas le moins important), pour éviter la duplication des résultats et des travaux, on s'efforcera de rassembler les informations du recensement et les

⁶ La caractéristique des maillages est qu'ils sont plus stables dans le temps que, par exemple, le contour des municipalités (c'est pourquoi ils font également l'objet d'investissements importants au niveau européen), ce qui garantit la comparabilité dans le temps et l'espace et permet de s'affranchir du concept de taille démographique des municipalités.

informations provenant des enquêtes sociales menées auprès des ménages (par exemple, l'enquête sur la population active) pour produire des statistiques associant ces données.

72. Ainsi, comme le montre la section précédente, les principales caractéristiques de la nouvelle méthode européenne sont proches de la stratégie actuelle du recensement permanent italien.

73. Au niveau européen, pour le recensement de 2021, de nombreux pays se sont déjà écartés du modèle de recensement traditionnel ou s'en éloignent actuellement. Par la suite, pour la période postérieure à 2021, on s'attend à une utilisation accrue des données provenant de sources administratives. Il est prévu d'établir des hypercubes à un rythme annuel à partir du milieu des années 2020, en commençant par un ensemble de base de thèmes démographiques et migratoires. La diffusion annuelle des données sera complétée par une diffusion décennale plus large sous la forme d'un recensement décennal récurrent qui sera effectué pour la première fois en 2031.

74. Comme indiqué plus haut, le recensement de 2011 a été le dernier recensement traditionnel en Italie. Le recensement de 2021 sera un recensement mixte (effectué sur la base des registres et des enquêtes par sondage). Un ensemble de 31 tableaux au niveau municipal reconfigurable dans le temps sera diffusé chaque année à partir de 2019. L'année de référence du programme de diffusion décennal sera 2021 (conformément aux normes de l'Union européenne).

VI. Conclusion

75. Grâce à la nouvelle stratégie de recensement adoptée en Italie (un recensement mixte basé sur trois registres – le registre de la population, le registre de l'emploi et le registre des bâtiments – et sur les enquêtes par sondage), un sous-ensemble de statistiques de recensement sera diffusé chaque année à partir de 2019. Un ensemble de base de thèmes démographiques, socioéconomiques et migratoires, caractérisé par des tableaux à entrées multiples restreints et un degré de ventilation moins détaillé, sera rapidement mis à la disposition des parties prenantes. La diffusion annuelle des données sera complétée par une publication décennale plus importante qui paraîtra durant l'année de référence, à savoir 2021 (la même que celle fixée au niveau européen).

76. Dans le même temps, en Europe, l'utilisation de données provenant de sources administratives augmente et Eurostat s'emploie à définir une stratégie pour les recensements postérieurs à 2021 fondée sur une mise à disposition plus fréquente des données de manière à fournir des résultats de recensement pertinents en temps voulu aux utilisateurs de données. L'objectif est de procéder à une collecte pluriannuelle de données en s'appuyant essentiellement sur des sources de données administratives à partir du milieu des années 2020 et en conservant la collecte traditionnelle décennale de données, qui sera effectuée en 2031.

77. Cela signifie que l'Italie s'efforce de mettre en œuvre, quelques années à l'avance, la stratégie qui sera appliquée au niveau européen pour les recensements après 2021. Il s'agit là d'un grand défi pour un pays qui doit s'adapter à de nombreuses innovations en très peu de temps pour produire des données de recensement annuelles régionales de haute qualité.

Références

Règlement (CE) n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil, du 9 juillet 2008, concernant les recensements de la population et du logement, *Journal officiel L 218, 13 août 2008*.

Le règlement (CE) n° 1201/2009 de la Commission du 30 novembre 2009 porte sur les spécifications techniques relatives aux thèmes et à leur ventilation.

Règlement (UE) n° 519/2010 de la Commission du 16 juin 2010 portant adoption du programme des données statistiques et des métadonnées concernant les recensements de la population et du logement.

- Le règlement d'application (UE) 2017/543 de la Commission du 22 mars 2017 porte sur les spécifications techniques relatives aux thèmes et à leur répartition.
- Règlement (UE) 2017/712 de la Commission du 20 avril 2017 établissant l'année de référence et le programme des données et des métadonnées statistiques concernant les recensements de la population et du logement.
- Commission économique pour l'Europe et Office statistique des Communautés européennes. 1998. « Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000 dans la région de la CEE ». *Normes et études statistiques*, n° 49.
- Commission économique pour l'Europe et Office statistique des Communautés européennes. 2006. « Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000 dans la région de la CEE ». ECE/CES/STAT/NONE/2006/4, Genève.
- Commission économique pour l'Europe, 2015. *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020*, ECE/CES/41, New York et Genève.
- Dardanelli S., Sasso A., Verrascina M., *La diffusione dei dati del censimento della popolazione e delle abitazioni del 2011 alla luce di alcune novità introdotte a livello nazionale e internazionale*, XXXI^e Conférence italienne des sciences régionales, Aoste, 20-22 septembre 2010.
- Eurostat, *Future EU census programmes: beyond 2021*. Conférence des statisticiens européens – Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations, Genève, 4-6 octobre 2017.
- Falorsi S., *Census and Social Surveys Integrated System*. Conférence des statisticiens européens – Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations, Genève, 4-6 octobre 2017.
- Istat, *Expérience préliminaire : résultats concernant les méthodes d'estimation du recensement italien de la population et des habitations*. Conférence des statisticiens européens – Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations, Genève, 26-28 septembre 2018.
- Mastroluca S. (ed.), *I contenuti informativi della rilevazione, la validazione e diffusione dei dati*, Istat 2017.
- Mastroluca S., Verrascina M., *Towards more timely census statistics: the new Italian multiannual dissemination programme*. Book of Short Papers SIS 2018, Palerme, 20-22 juin 2018.
- Verrascina M., *La diffusione dei dati censuari della popolazione in alcuni stati esteri: contenuti e strategie*, document de travail de l'Istat (à paraître).